

La maîtrise avec travaux dirigés

La maîtrise avec travaux dirigés (TD) repose sur des **séminaires et des travaux de recherche dirigés** préparant à l'analyse des enjeux contemporains du travail et des innovations dans les organisations. Cette modalité comporte 2 parcours possibles au choix de l'étudiant :

- 9 cours (27 crédits) et 2 travaux dirigés de 9 crédits chacun;
- 12 cours (36 crédits) et 1 seul travail dirigé de 9 crédits.

Ce choix personnel de l'étudiant vise à permettre à chacun de réaliser au moins un travail dirigé dans le cadre de cette modalité de la maîtrise et de suivre un nombre varié de cours (9 ou 12) suivant son intérêt pour assister à davantage de cours ou pour plutôt produire un 2^e TD.

Chaque travail dirigé porte un sigle distinct soit le REI 6704 pour le TD 1 et le REI 6705 pour le TD 2. Les étudiants peuvent s'inscrire au TD 1 ou au TD 2 au trimestre d'automne et au trimestre d'hiver. Si le nombre d'étudiants est suffisant, il est possible aussi de s'inscrire aux TD au trimestre du printemps (débutant en mai).

Chaque TD a une pondération de 9 crédits et on peut le réaliser sur un trimestre (pour un étudiant à temps complet) ou sur deux trimestres (pour un étudiant à demi temps).

Qu'est-ce que le TD?

Le travail dirigé consiste à réaliser un exercice individuel de recherche de portée limitée, permettant d'explorer un sujet choisi par l'étudiant conjointement avec le professeur désigné. En général, il s'agit de produire une recherche appliquée comportant les étapes d'une démarche scientifique (identification d'une problématique, revue de littérature, méthodologie, recherche sur le terrain) sous la supervision d'un professeur attitré par l'École. Dans certains cas, la recherche peut plutôt avoir un caractère théorique sans comporter de recherche appliquée sur le terrain. La forme finale du TD est un document de 40-50 pages. Celui-ci sera évalué et noté par le professeur responsable. Selon les standards du règlement pédagogique, une telle activité de 9 crédits devrait supposer une charge de travail d'environ 405 heures par l'étudiant.

Quand et comment s'inscrire au TD?

Les étudiants de la maîtrise avec travaux dirigés s'inscrivent au TD1 (REI 6704) si leurs deux cours obligatoires (REI 6600 et REI 6601) sont complétés ainsi qu'un minimum de 4 cours optionnels ou s'inscrivent au TD2 (REI 6705) s'ils ont complété 8 cours et leur TD1 (s'ils choisissent l'option de faire un 2^e TD). Cette inscription se fait au moment de l'inscription dans les cours, chaque étudiant recevant le courriel et les explications d'usage pour ce faire par la technicienne responsable du 2^e cycle (normalement en mai-juin pour l'inscription de l'automne et en novembre pour l'inscription de l'hiver).

L'étudiant n'a pas à chercher par lui-même un professeur pour la supervision du TD. C'est l'École qui désigne à chaque trimestre un ou deux professeurs (selon le nombre d'étudiants inscrits) qui assurent alors la supervision de plusieurs étudiants en suggérant une méthodologie de travail ou

parfois une thématique. Il ne s'agit pas d'un cours à proprement parler mais plutôt en général d'une ou deux rencontres initiales avec le groupe d'étudiants inscrits (soit au TD 1 ou au TD2) pour leur donner les directives du TD et ensuite il s'agit plutôt d'une supervision individuelle du professeur avec chaque étudiant réalisant son TD.

Y a-t-il une différence entre le TD 1 et le TD 2?

Non. La nature du travail est exactement la même dans les deux cas et il s'agit simplement de faire un 2^e exercice sur un sujet différent, ce qui donne l'occasion à un étudiant de pouvoir parfaire ses connaissances sur deux thématiques et de procéder à deux exercices de rédaction, sous la supervision de deux professeurs différents. Les étudiants qui réalisent le TD 2 sont donc convoqués en même temps que ceux réalisant le TD1 par le ou les professeurs désignés par l'ÉRI qui indiquera à tous et toutes les modalités de production de leur TD pour en assurer ensuite un suivi individuel.

Dois-je choisir dès le début de la maîtrise si je veux faire un ou deux TD?

Non. C'est souvent suite à la production du premier TD que l'étudiant décide s'il veut compléter sa maîtrise par le biais de cours additionnels seulement ou si il désire réaliser un 2^e TD et quelques cours additionnels. Il n'a qu'à exercer ce choix au moment de faire son inscription aux différents trimestres lorsque la technicienne transmet les documents pour l'inscription aux cours.

Y a-t-il une différence entre le TD du DESS en RI et le TD de la maîtrise en RI?

Non. Le TD du DESS en RI porte le même sigle (REI 6704) que le TD 1 de la maîtrise. C'est la même activité réalisée suivant les mêmes conditions. Cela permet de compléter le DESS en RI puis de décider ensuite de poursuivre pour obtenir une maîtrise en RI soit en ne faisant que des cours additionnels (totalisant 15 crédits) ou alors en faisant deux cours additionnels et un deuxième TD.

Mis à jour le 29 novembre 2013.